

CAMPAGNE DE STRUCTURATION -LABELLISATION 2022.

Les labels attribués avec la nouvelle formule ne sont valables que jusqu'au 31 décembre 2022.

Les clubs devront déposer un nouveau dossier de structuration- labellisation en septembre avec les critères que la FFTA définira pour cette nouvelle campagne.

Les prérequis seront toujours les mêmes, les comptes rendus des AG de club devront avoir été envoyés au Comité Départemental **et** au Comité Régional. Sans envoi pas de dépôt de dossier possible.

Actuellement il manque encore beaucoup de comptes rendus au Comité Régional.

Les compétitions salle ayant eu lieu presque normalement, nous espérons que la saison extérieure aura lieu de la même façon.

Des réunions d'information auront lieu à partir de Mars-Avril pour répondre aux questions que les responsables des clubs se posent au sujet de ces dossiers de demande de label.

Les responsables des clubs sont invités à se familiariser le plus tôt possible avec ce dossier, il est en simulation et vous pouvez y inscrire tout ce que vous voulez.

Ces dossiers seront en simulation jusqu'au moment (septembre) ou vous déciderez de confier votre demande **au référent départemental** qui l'examinera et vous répondra sur sa validité ou non.

Ce dossier pourra vous être retourner pour modification autant de fois que nécessaire.

Lorsque le référent validera votre demande il la confirmera au référent régional qui centralisera les demandes.

Rendez vous lors des réunions de structuration- labellisation que nous vous proposerons.

Amicalement,

Le référent régional. Gérard GATEAU.

Commission labellisation : , Gérard GATEAU